

OBJET : APPROBATION DU LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION ET AUTORISATION À SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE L'AVENUE DE LA LIBÉRATION SUR LA COMMUNE DE ST-MARCELLIN-EN-FOREZ

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le jeudi 14 novembre 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le jeudi 21 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20241127-20241121_CC_D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024
Publication : 29/11/2024



Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christèle BERTHEAS, Christine BERTIN, Audrey BESSAY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Serge DERORY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Jean-Paul FORESTIER, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Gilbert LORENZI, Christian LYONNET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARDE, Alexandre PALMIER, Pascale PELOUX, Philippe PEYRARD, Hervé PEYRONNET, Ghyslaine POYET, Robert REGEFFE, Monique REY, Rémi RIZAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, René SUCHET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD, Kamel YAHIAOUI

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, David BUISSON par Audrey BESSAY, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Joël EPINAT par Rémi RIZAND, André GAY par Christèle BERTHEAS, Michelle JOURJON par Christian LYONNET, Marc PELARDY par Kamel YAHIAOUI, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : René AVRIL à Valéry GOUTTEFARDE, André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN, Abderrahim BENTAYEB à Cindy GIARDINA, Jean-Yves BONNEFOY à Sylvie GENE BRIER, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Pierre CONTRINO à Gérard VERNET, Bernard COTTIER à Jean-Marc GRANGE, Claudine COURT à Pierre GIRAUD, Jean-Luc DAVAL-POMMIER à Paul DUCHAMPT, Julien DEGOUT à Jean-Marc DUMAS, Géraldine DERGELET à Evelyne CHOUVIER, Thierry DEVILLE à Christine

BERTIN, François FORCHEZ à Stéphanie FAYARD, René FRANÇON à Ghyslaine POYET, Pierre GARBIL à Patrice COUCHAUD, Flora GAUTIER à Gilbert LORENZI, Martine GRIVILLERS à Catherine DOUBLET, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Valérie HALVICK à Patrick ROMESTAING, Anne JOUANJAN à Robert REGEFFE, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Cécile MARRIETTE à Christiane BAYET, Yves MARTIN à Jean-Paul FORESTIER, François MATHEVET à Olivier JOLY, Martine MATRAT à Jean-Claude GARDE, Frédéric MILLET à Thierry MISSONNIER, Quentin PÂQUET à Michel JASLEIRE, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Pascal ROCHE à David SARRY, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Christian SOULIER à Annie OSTARD, Carole TAVITIAN à Alain LAURENDON, Bernard TRANCHANT à Roland BOST

Absents : Roland BONNEFOI, Patricia CARETTE, Stéphanie CHAPTUT, Jean Maxence DEMONCHY, Christophe DESTRAS, Yves DUPORT, André GACHET, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Thierry HAREUX, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Christelle MASSON, Mickaël MIOMANDRE, Rambert PALIARD, Gérard PEYCELON, Nicole PINEY, Frédéric PUGNET, Gilles THOMAS

Secrétaire de séance : Georges THOMAS

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	75
Nombre de membres suppléés :	10
Nombre de pouvoirs :	33
Nombre de membres absents :	20
Nombre de votants :	108

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'eau potable et d'assainissement,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la note de présentation au conseil communautaire annexée,

Considérant la nécessité, de réaliser des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable de l'avenue de la Libération sur la commune de Saint-Marcellin-en-Forez ;

Considérant la nécessité d'approuver les modalités de lancement d'une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique et de demander l'autorisation à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure pour une durée d'exécution de 15 semaines dont 3 semaines de préparation ;

Considérant la note de synthèse annexée, y compris le montant estimé du marché ;

Considérant la tenue de la commission d'appel d'offres se réunissant le 21/01/2025 pour avis.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les principes, les modalités de la consultation et le lancement de la procédure concernant le marché de travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable de l'avenue de la Libération sur la commune de Saint-Marcellin-en-Forez,
- compléter les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur des

travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable de l'avenue de la Libération sur la commune de Saint-Marcellin-en-Forez, avec l'entreprise la mieux-disante, pour un montant estimé et maximal de 350 000 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve les principes, les modalités de la consultation et le lancement de la procédure concernant le marché de travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable de l'avenue de la Libération sur la commune de Saint-Marcellin-en-Forez,
- complète les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable de l'avenue de la Libération sur la commune de Saint-Marcellin-en-Forez, avec l'entreprise la mieux-disante, pour un montant estimé et maximal de 350 000 € HT.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 21 novembre 2024
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,